ATTALENS
nature & proximité

Cité de l'énergie Attalens commune durable

Année scolaire 2023-2024 – Informations administratives

L'équipe éducative de l'AES Basse-Veveyse se réjouit d'accueillir votre enfant dès la rentrée du mois d'août 2023 autour d'un thème annuel intitulé « *Quand je serai grand(e), je serai …* ». Pour le bon déroulement de cette nouvelle année scolaire, merci de prendre connaissance de **toutes** les informations de ce document.

Vous recevez, en annexe de ce courrier, le contrat de placement. Il est basé sur une moyenne sur 4 semaines de fréquentation et débute toujours au 1er du mois, la facturation est adaptée aux jours d'ouverture de l'AES.

A réception, nous vous remercions de contrôler et de nous retourner un exemplaire du contrat signé **avant le 15 août 2023.** (Par poste ou par mail)

Si vous souhaitez modifier la fréquentation de votre enfant, veuillez nous transmettre le formulaire de modification de contrat complété, disponible sur notre site internet, **avant le 31 juillet 2023.**

Dès le 1er août 2023, les délais indiqués dans le règlement seront pris en compte pour toute modification ou annulation (selon l'art 4 du règlement d'application publié sur notre site internet).

La facturation se fait au début du mois suivant, les factures sont envoyées par voie électronique (courriel) à l'adresse du parent principal (la maman, en principe).

Si vous souhaitez recevoir les factures papier par courrier postal ou sur une adresse mail différente, nous vous demandons de nous transmettre votre demande par mail **avant le 31 juillet 2023.**

Sur le site internet de la commune d'Attalens, (https://www.attalens.ch/accueil-extra-scolaire/), vous trouverez les règlements, le projet pédagogique ainsi que de divers formulaires (fiche de traitement, demande de modification de fréquentation, doléances, …).

Nous restons à votre disposition pour toute demande de renseignements complémentaires.

La Direction et l'équipe éducative

Sur quel site sera accueilli mon enfant ?

Le bâtiment du Mouton étant désormais occupé par les classes enfantines et la crèche, les enfants des groupes du « Mouton » seront accueillis dans le bâtiment de l'Aviateur (voir plan).

Enfants domiciliés à Attalens, Granges et Tatroz et scolarisés à Attalens :
1H – 2H : bâtiment de l'Aviateur.
3H – 8H : bâtiment du Renard.

Enfants domiciliés à Remaufens et scolarisés à Remaufens :
1H – 5H : bâtiment de la Comète.

Enfants domiciliés à Remaufens et scolarisés à Attalens :
6H – 8H : bâtiment de la Comète. Les transports entre le site d'Attalens et de Remaufens sont assurés par le bus scolaire.

Nous vous invitons à découvrir notre AES lors des **« portes ouvertes » le mercredi 23 août 2023 de 14h à 16h** (bâtiments Aviateur, Renard et Comète). Vous pourrez ainsi faire connaissance avec l'équipe éducative et visiter nos locaux.

Vous pouvez également apporter les affaires de votre enfant, avec son nom et son prénom, à ce moment-là :

- ✓ Des chaussons
- ✓ Une casquette
- ✓ Une brosse à dents et du dentifrice (pour le temps de midi)
- ✓ Un crayon et une gomme (pour les enfants ayant des devoirs)
- ✓ Affaires de rechange pour les 1H-4H

Le premier jour d'école se déroulera selon un horaire spécial pour certains élèves (voir bulletin d'informations de l'école, page 5).
Si vous avez besoin que votre enfant fréquente l'AES sur un horaire différent ce jour-là, nous vous demandons de nous le préciser par mail **avant le lundi 14 août 2023.** Nous accueillerons votre enfant en dépannage en fonction des places disponibles.

ATTALENS
nature & proximité

Cité de l'énergie Attalens
commune durable

Plan des bâtiments scolaires

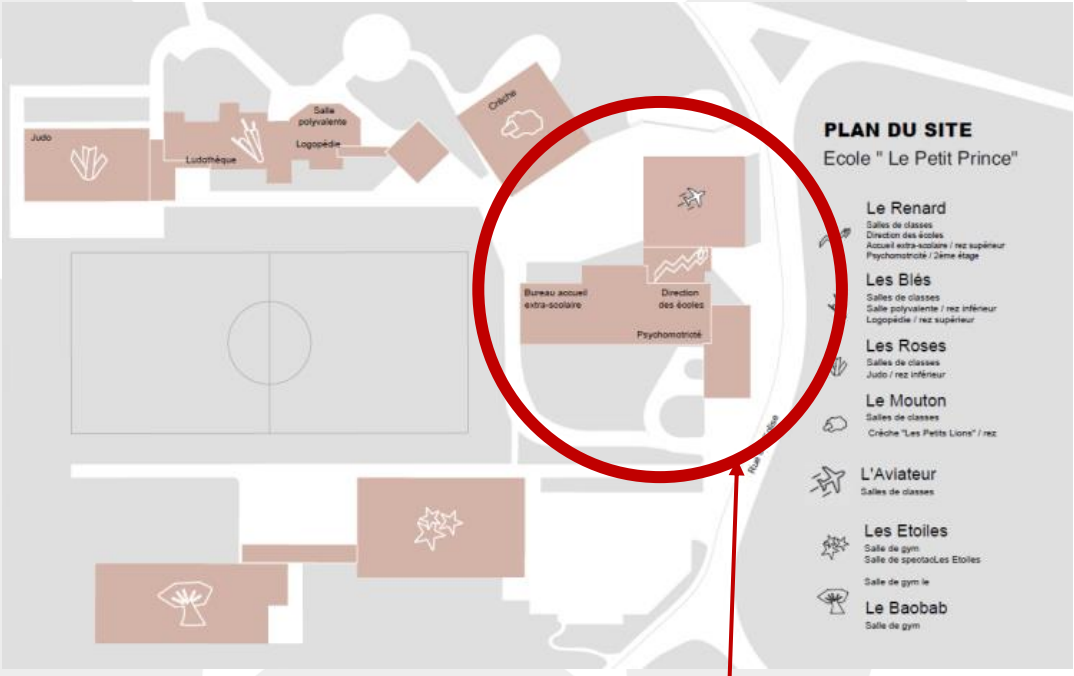

AES – site d'Attalens

AES – site de Remaufens

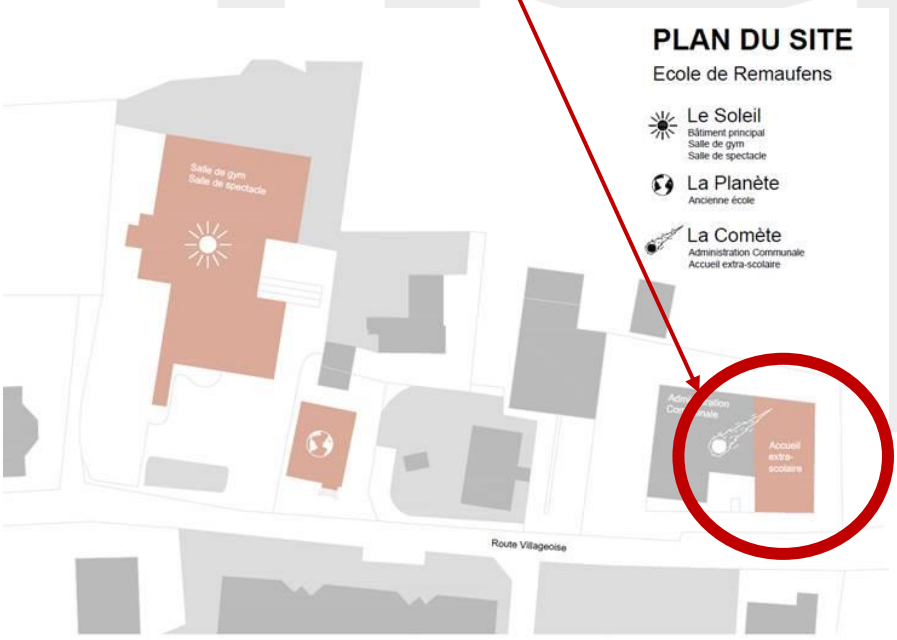

Communications à l'AES

Comment communiquer une absence ?

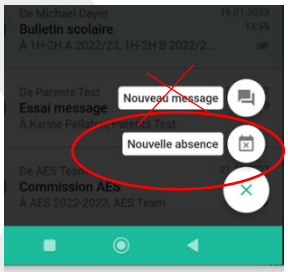

Les absences du jour et de la semaine en cours sont annoncées via Klapp, elles sont adressées automatiquement à l'enseignant ET aux collaboratrices de l'AES. En précisant les horaires de l'absence, la personne concernée saura si cela concerne un horaire de l'école ou de l'AES. Si vous avez plusieurs enfants concernés, pensez à annoncer l'absence pour chaque enfant.

Klapp ne permet pas l'envoi de messages à l'AES, seuls les enseignants reçoivent les informations.

Les **sorties scolaires (camps, courses d'école, pique-nique, …)** nous sont transmises par la Direction de l'école, vous n'avez pas besoin d'avertir l'AES de l'absence de votre enfant.

Les absences liées aux activités **de catéchisme ou autre activité non scolaire** doivent être annoncées à l'AES, si votre enfant y participe.

Les jours de congé **JOKER** sont à annoncer à l'AES si votre enfant est inscrit ce jour-là.

Si vous avez besoin de communiquer une information aux collaboratrices de l'AES ou demander un dépannage ponctuel, vous pouvez les contacter aux numéros ci-dessous :

Groupe	**N° téléphone**
Bâtiment de l'Aviateur (Attalens) - Enfants 1H – 2H	079 387 68 97
Bâtiment du Renard (Attalens) – Enfants 3H -8H	078 622 91 54
Bâtiment de la Comète (Remaufens) – Enfants 1H-8H	077 513 47 81

L'adresse mail (aes@attalens.ch) est lue uniquement par le secrétariat lors des horaires d'ouverture de celui-ci.

Seules les annonces d'absence ou information pour les semaines suivantes peuvent être communiquées par ce biais.

Vous pouvez également contacter le secrétariat au 021 947 33 79

Infos rentrée 2023-2024